



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

Ossona Sàrl

met au concours le poste suivant, s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes :

Gérant(e) de l'auberge et des gîtes du site agritouristique d'Ossona (St-Martin/VS)

Description de la fonction :

- Assurer l'exploitation de l'auberge et des gîtes du site agritouristique d'Ossona
- Se montrer particulièrement créatif(ve) en faisant de l'auberge et des gîtes un lieu vivant qui participe au développement durable du site
- Etablir et maintenir une excellente coordination avec l'exploitation agricole
- Etre au bénéfice, à l'entrée en fonction, d'une patente (art. 6 de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées LHR)
- Etre au bénéfice d'une bonne expérience dans les domaines de la restauration et de l'accueil
- Disposer des aptitudes de communication et de collaboration avec les divers partenaires

Information complémentaire :

Cette activité conviendrait particulièrement bien à un couple de gérants.

Entrée en fonction :

1er avril 2026 ou à convenir.

Cahier des charges et conditions d'engagement :

Le cahier des charges doit obligatoirement être consulté ou demandé au bureau communal de St-Martin, avant le 4 août 2025 (027 282 50 10, commune@saint-martin.ch).

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents exigés dans le cahier des charges, doivent être adressés à Ossona Sàrl, par Municipalité de St-Martin, Rue de l'Eglise 5, 1969 St-Martin, jusqu'au 12 septembre 2025 (date du timbre postal), avec la mention « gérant de l'auberge et des gîtes d'Ossona ».